

[1602 n. Januar 29.]

A

SCHREIBEN VOM [ZUGER] STADTSCHREIBER [KONRAD III.] ZURLAUBEN AN
[NICOLAS BRÜLART], SIEUR DE SILLERY, "CONSEILLER DE
L'ESTAT DU ROY [HEINRICH IV.] ET SON AMBASSADEUR EN
SUISSE"

"Je vous prie ... de donner ordre que nostre député lequel est ordonne avecques moy de nostre Canton [- Stadt und Amt Zug hatte neben Zurlauben auch noch Heinrich Kenel auf die gemeineidg. Tagsatzung vom 29. Januar 1602 in Solothurn entsandt -]¹ soit despesche, car il a quelques affaires et est prest de partyr, vous ... me ferez grand plaisir en cela, touchant ma personne ie demureray encors demain, cause de quelques necessites Et vous prie le plus et tant que ie puis de mon coeur et de mon ame de me faire ce plaisir et m'advertyr si ie doibs escrire aux Cappitaines de nostre Canton [- wohl im spez. Jakob Zürcher, Johann Nussbaumer und Hans Schön gemeint, die allesamt von ihren noch im 16. Jh. geleisteten Diensten herrührende Forderungen an Frankreich zu stellen hatten -] p[o]ur faire leurs Contracts ou non; ou s'ils entendent qu'il viennent icy, Car Mon Seigneur d'arriver au pays [gemeint Zug] sans sçavoir ceste resolution de vous, selon vostre promesse, il ne m'est pas possible, aussy ie seroys l'homme plus perdu et delaisse du monde. Je bien [=viens] a traicter d'avantage avec vous ces Jours Le tout se pourra concluire, si les promesses ne me seront point tenus ma foy ie seroys bien perdu, mais ie [=j'ai] bonne esperance."

1) s. EA V 1, 590 (Nr. 456)

Original, Siegel abgefallen - AH 57, 334a

1676 Mai 23., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT-VINCENT] DE GRAVEL AN
RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Pour repondre a la derniere lettre que vous avez pris la peine de m'ecrire; je puis vous assurer que suivant ce que je vous ay deja promis lors que vous estiez icy la semaine passée [- vom 11.-12. Mai 1676 fand in Solothurn eine gemeineidg. Tagsatzung statt, auf der Zurlauben seinen Ort Zug vertrat -]¹

173 ✓

j'employeray tres volontiers tout ce qui sera dans mon pouvoir pour faire en sorte ... que vous puissiez obtenir la satisfaction que vous desirez. je crois cependant que vous serez bien aise d'apprendre les heureux succez des Armes du Roy [L u d w i g s XIV.], la Relation cy jointe de ce qui s'est passé tant au siege de Bouchain qu'ensuite, vous fera connoitre qu'ils sont fort glorieux pour sa Majesté aux Pays bas [=Holland] Jls le sont aussy beaucoup du costé de l'Allemagne puisque les Imperiaux [gemeint die Truppen des Kaisers L e o p o l d I.] n'avoient pas encore pris le 18 de ce mois le fort qui est en deca du Rhin vis a vis de Philisbourg [=Philippsburg] quoy qu'ils eussent commencé a l'attaquer dez la nuit du 10 au 11. On peut juger de cet echantillon ce qu'ils feront au cas qu'ils entreprennent le siege² de la place laquelle est bien pourveue de toutes sortes de munitions outre que l'Armée qui s'assemble en Alsace sera asseurement fort belle et composée de troupes qui ne laisseront pas faire aux ennemis tout ce qu'ils voudront. Comme voicy la veritable saison des nouvelles J'auray soin de vous faire tenir celles qui le meriteront."

"Vohm 23 undt 29 May² 1676 vohn ... Gravel [il fait] des bonnes Promesses."

1) s. EA VI 1, 1002 (Nr. 642)

2) s. AH 57/156

Original, Siegelbild verwischt. Mit Dorsualnotiz von Beat Jakob I. Zurlauben. AH 57, 335-336 - Blatt 336^r leer

164

1676 Juli 19., Baden

A

SCHREIBEN DES [SECRETAIRE-INTERPRETE MICHEL] BARON AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je n'ay pas manqué selon qu'il vous a pleu m'escire d'asseurer S.E. [den franz. Ambassadeuren Robert-Vincent de G r a v e l, der damals im Gegensatz zu Zurlauben an der Jahrrechnung vom 5. Juli in Baden teilnahm]¹ de l'affection de M.^r vostre Secretaire d'Etat [Niklaus A n d e r m a t t²] et de celle de M. son Pere [Jakob A n d e r m a t t], S.E. l'a receu fort civilement sur la recommandation que vous luy avez faite ainsy que vous verrez par sa response et par la relation que vous fera ledit ... Secretaire a quoy me remettant Je ne feray cellecy plus longue ..."

1) s. EA VI 1, 1012 (Nr. 650)